

DECISION
PORTANT NOMINATION
DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION -
NUMERIQUE
N° DAJI-2024bis-001

Le Président de l'Université Paris-Saclay,

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts, notamment l'article 10 des statuts ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de M. Camille GALAP à la Présidence de l'Université Paris-Saclay ;

DECIDE

Article premier

Est nommé en qualité de vice-président de l'Université Paris-Saclay :

Dans le domaine des moyens et de l'aide au pilotage

1. Monsieur NGUYEN Kim, Vice-président en charge des systèmes d'information-numérique (VPSI-N).

Article 2

La présente décision sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université Paris-Saclay, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 août 2024

Le Président de l'Université Paris-Saclay

